Guide du tri
Honfleur

Que faire de mes déchets ?

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE

Que faire de mes déchets ?

Édito

Mesdames, Messieurs,

Chers habitantes et habitants de la Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville,

Afin de garantir aux futures générations un environnement sain et de préserver notre territoire, l'amélioration de notre gestion des déchets est devenue nécessaire.

En 2022, avec les élus de la Communauté de Communes, nous avons décidé d'améliorer la gestion des déchets. Ces deux années nous ont permis de travailler avec nos partenaires environnementaux, de demander votre avis, d'étudier la faisabilité, aussi bien financière que technique du projet. Nous avons adopté notre « plan déchet ».

En parallèle, nous avons investi dans des infrastructures modernes et performantes pour le traitement des déchets. Certains de ces changements sont déjà visibles, notamment la construction de la nouvelle déchèterie à Honfleur ou encore la mise en place de points d'apports volontaires enterrés sur le territoire. Ces aménagements sont la partie visible de l'iceberg, et vous retrouverez dans ces pages les améliorations et simplifications à l'échelle de votre commune.

En s'impliquant individuellement dans le tri des déchets, c'est collectivement que nous réduisons notre empreinte environnementale sur le territoire. Ainsi, je compte sur vous pour adopter les bonnes pratiques présentées dans ce document et réduire significativement la quantité de déchets produite sur notre territoire : dans les gestes du quotidien.

Comme toujours, les élus et les agents de la Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

Je vous souhaite une bonne lecture,
Bien cordialement,

Michel Lamarre
Président de la CCPHB

Qui s'occupe de mes déchets ?

Que ce soit devant votre porte ou dans les points d'apports volontaires, la CCPHB assure la collecte de vos déchets !

Elle fait également appel à des prestataires pour assurer certaines missions :

Qui gère mes déchets ?	Dans l'Eure	Dans le Calvados
• Collecte en porte-à-porte	Par les équipes de la CCPHB	Par un prestataire de service
• Collecte des points de tri	Par les équipes du syndicat intercommunal « PRECOVAL » anciennement SDOMODE	
• Gestion des déchèteries		

Où déposer mes déchets

Flashez ici pour trouver le point d'apport volontaire le plus proche

Une question ?
La CCPHB
vous renseigne au
02 31 14 29 30

Votre bac de collecte est cassé ?

Contactez-nous au **02 31 14 29 30**
pour acheter un nouveau bac !

Donnez une seconde vie à vos objets

Avant de jeter, pensez à donner !

A chaque situation, sa solution :

1 Vous pouvez le déplacer ? Déposez-le dans les déchèteries de Honfleur et de Beuzeville !

2 Vous souhaitez vous débarrasser d'un objet lourd et imposant ?

Nous pouvons venir le chercher chez vous sur demande !

Le service « encombrant » de la CCPHB :

Inscription obligatoire avant la fin de la semaine précédant la collecte :

- **Par téléphone**
  08 05 69 14 44 (mercredi au vendredi)
- **En ligne**
  www.ccphb-collecte-encombrants.fr

Les dates sont consultables sur notre site internet : **www.ccphb.fr**

3 Et si vous achetiez seconde main ?

Emmaüs

18 quai Lepaulmier
14600 Honfleur
Mardi, jeudi et samedi, de 14 h à 17 h 30.

Grande ressourcerie Honfleur-Beuzeville

830 rue Louis Gillain
27210 Beuzeville
Du mardi au samedi de 9h30 à 18h

L'association « Être et Boulot » :

Sur rendez-vous uniquement, l'association se déplace à votre domicile pour collecter vos dons. Plus d'informations sur leur site internet : **www.etreetboulot.fr**

- **Par téléphone : 02 31 89 96 59**

Attention, l'association ne peut accepter les dons suivants : matelas usagés, alcools, cosmétiques, médicaments, pneus, produits dangereux et liés à la sécurité enfant (ex : siège auto).

Compostez vos déchets,

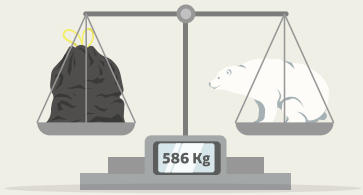

Chaque habitant de la CCPHB produit en moyenne 362 Kg d'ordures ménagères par an

Grâce au compostage, 30% des biodéchets qui les composent pourraient être réutilisés.

Je dépose quoi dedans ?

Déchets de jardin

Déchets de cuisine

Utiliser votre compost, rien de plus simple !

1/3 de compost + 2/3 de terre

Déchets de maison

Tout n'est pas accepté dans un composteur

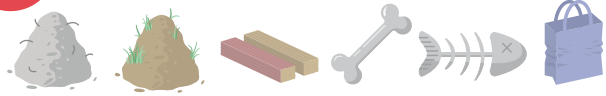

nourrissez la terre !

Stop aux idées reçues !

Le composteur ça attire les rats

Si vous voyez des rats dans un composteur, c'est qu'ils étaient déjà présents dans votre jardin. Pour les faire partir : brassage régulier et grille métallique au fond du composteur.

Le compost ça sent mauvais

Si votre compost dégage une mauvaise odeur, c'est qu'il y a un problème de décomposition, un manque d'aération, un excès d'humidité ou un déséquilibre dans les apports. Notre conseil : brasser régulièrement et ajouter de la matière sèche.

Besoin d'un composteur ?

La CCPHB propose deux modèles à l'achat !

Plastique recyclé

Bois

La CCPHB réalise, plusieurs fois par an, des formations gratuites pour vous aider dans votre compostage. Un composteur vous sera remis gracieusement à la fin de la formation.

Et en point d'apport volontaire ?

Une trentaine de points d'apports volontaires seront installés sur le territoire.
Les os et arêtes y sont acceptés.

Et dans mon appartement ?

Une solution : le lombricomposteur !

Composé de petits bacs superposés, il n'est pas encombrant et peut être installé dans une cuisine, une cave ou sur un balcon (sauf en hiver et en dessous de 15°).

Les emballages,

Avant le tri

- Ne pas laver les emballages, mais bien les vider.
- Ne pas imbriquer les déchets, bien les séparer les uns des autres.
- Mettre en vrac dans la poubelle et pas dans un sac.
- Aplatir pour gagner de la place.
- Ne pas retirer les bouchons, sauf pour les amener à une association locale.

Co
Re

Plastique
Métal

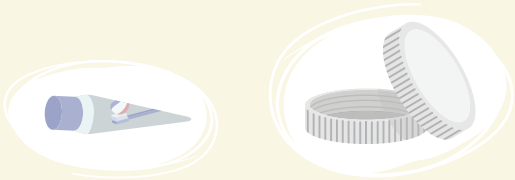

En point d'apport volontaire
Infos p4.

En porte-à-porte
Jeudi

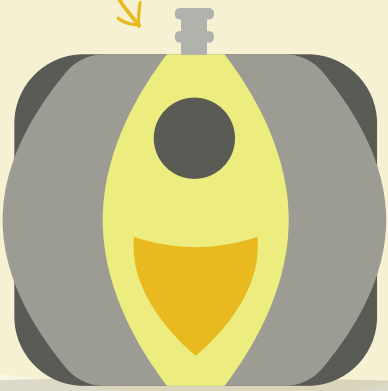

Ces objets ne vont pas dans le bac jaune car ce ne sont pas des emballages

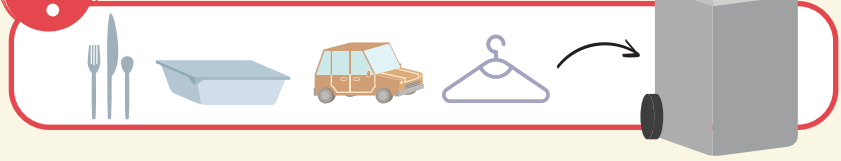

Ordures ménagères

c'est au recyclage !

omment ecycler ?

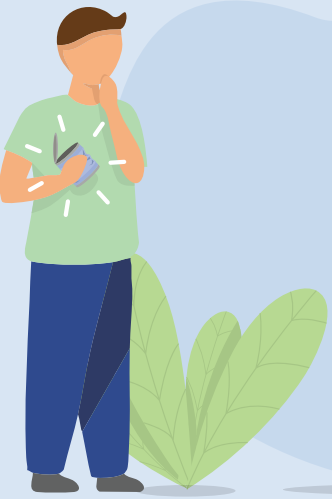

En point d'apport volontaire
Infos p4.

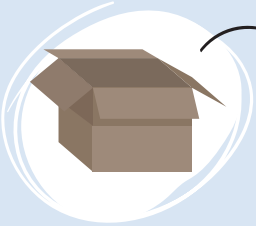

Et les cartons ?

Ils sont à déposer vidés et pliés à la déchetterie !

Infos p.11.

Le verre, j'en fais mon affaire !

Avant l'apport

- Ne pas laver les emballages, mais bien les vider.
- Ne pas laisser les bouchons ou couvercles.

Comment Recycler ?

En point d'apport volontaire
Infos p4.

Et le noir ?

Où le jeter ?

En point d'apport volontaire
Infos p4.

En porte-à-porte

Hypercentre : Tous les jours
Plateau et autre : Lundi et vendredi
Z.I. : Mardi et vendredi
Vasouy : Mardi (et vendredi de début mai à mi-septembre)

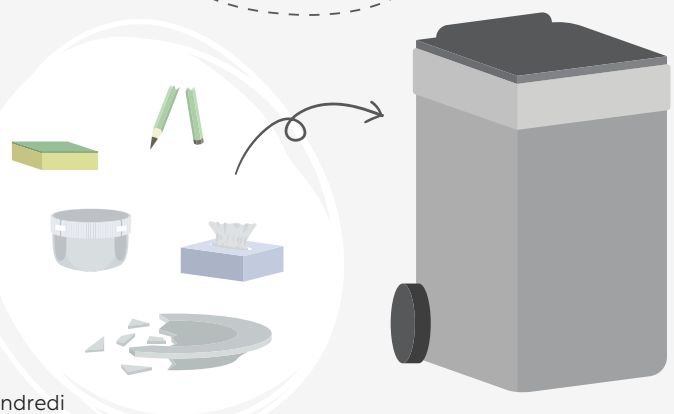

À apporter en déchèterie(s) !

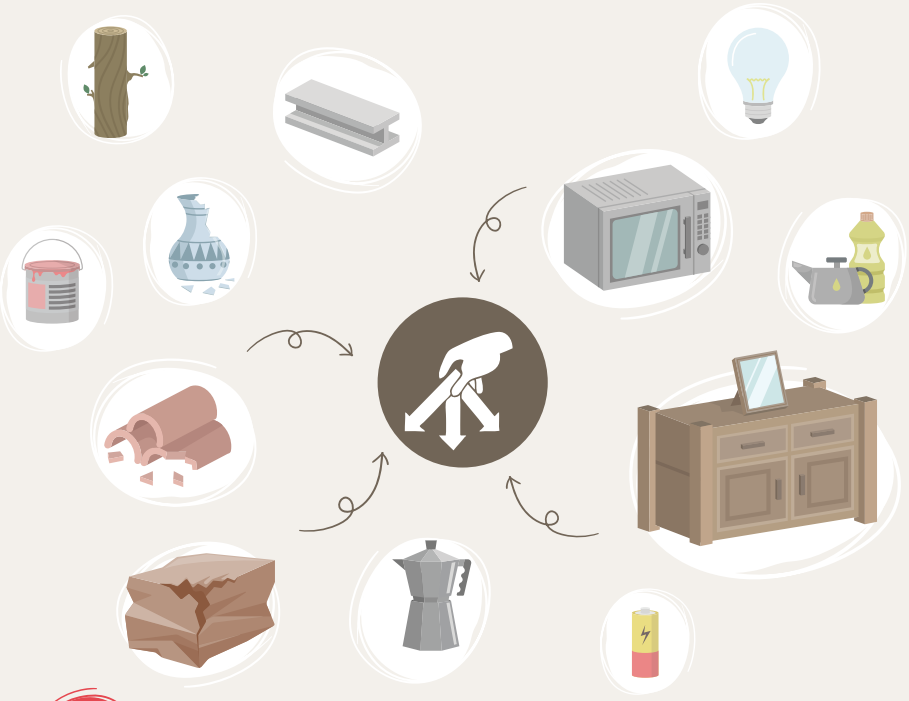

Tout n'est pas accepté dans nos déchèteries :

- **Ordures ménagères :** car elles sont collectées en porte à porte
- **Déchets industriels* :** ils font l'objet de protocole sanitaire et de sécurité.
- **Déchets médicaux et médicaments :** ils sont repris par les professionnels médicaux (pharmacies notamment)
- **Amiante* :** Il s'agit d'un danger pour la santé et pour l'environnement.
- **Bouteilles et bonbonnes de gaz :** elles sont consignées et reprises par les distributeurs.
- **Panneaux solaires***

*Rendez-vous sur le site internet : **www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/rechercher-centres.aspx** pour connaître les centres de traitement et collecteurs.

Pour plus d'informations, contactez la CCPHB !

Siège de la Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville
33 cours des fossés, 14600 Honfleur
02 31 14 29 30

Antenne de Beuzeville
595 chemin de la carrellerie, 27210 Beuzeville
02 32 56 62 56

www.ccphb.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE